

Le lundi 23 novembre 2015

État de situation : contamination par les BPC au 86 et 88, boulevard Hymus

Madame, Monsieur,

Certaines inquiétudes nous ayant été exprimées, nous croyons nécessaire de faire le point sur l'ancien site d'entreposage illégal de biphényles polychlorés (BPC) au 86 et 88, boulevard Hymus.

Depuis la découverte, en août 2013, de ces BPC entreposés illégalement, la Ville de Pointe-Claire a multiplié les démarches et les efforts pour que tous ces contaminants soient éliminés le plus rapidement possible et nous continuons à le faire.

Le récent rapport de caractérisation des sols, réalisé à la demande du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), a confirmé la contamination de 6175 m² des sols du site et la possible migration de contaminants vers notamment deux petits terrains industriels et un terrain municipal, tous immédiatement limitrophes dudit site.

La Direction de la santé publique de Montréal (DSP) a pour sa part confirmé que le site ne présente aucun danger pour la population et la Division des rejets industriels de la Ville de Montréal a établi qu'il n'y a pas de contamination de l'eau. De plus, la DSP a recommandé que les sols contaminés soient retirés du site et le ministre du MDDELCC, M. David Heurtel, a confirmé la réalisation de ces travaux de décontamination. Une ordonnance ministérielle a déjà été émise à cet effet.

En fonction des informations actuellement disponibles, la contamination conséquente aux événements survenus aux 86 et 88 boulevard Hymus se limite aux périmètres des propriétés directement en cause et possiblement aux propriétés immédiatement voisines déjà identifiées par le MDDELCC et pour lesquelles des études supplémentaires seront réalisées au cours des prochains mois.

Nous vous rappelons que l'emplacement est sous juridiction gouvernementale depuis la mise au jour de son existence illégale et que le gouvernement du Québec s'est dûment engagé à assurer la décontamination complète du site et des terrains limitrophes, si nécessaire, et ce, dans les mois à venir.

Soyez assurés que la Ville de Pointe-Claire est décidée à obtenir la résolution complète et définitive de cette situation. Notre responsabilité et notre engagement demeurent les mêmes, soit d'assurer la santé et la sécurité de toutes et de tous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Morris Trudeau, maire